
PROJET DE LOI

portant ratification du décret n° 61-1053 du 20 septembre 1961, modifiant le tarif des droits de douane d'exportation, applicable à la sortie du territoire douanier.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté, sans modification, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, dont la teneur suit :

Article unique.

Est ratifié le décret n° 61-1053 du 20 septembre 1961, modifiant le tarif des droits de douane d'exportation applicable à la sortie du territoire douanier.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 30 novembre 1961.

Le Président,

Signé : André MERIC.

NOTA. — Voir les documents annexés au n° 1433 (Assemblée Nationale, 1^{re} législature).

Voir les numéros

Assemblée Nationale (1^{re} légis.) : 1433, 1527 et in-8° 337.

Sénat : 72 et 86 (1961-1962).
